

ACCIDENTS DE SERVICE ET CONGES MALADIE DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

PUBLIC

- ⇒ Agents des services RH/personnel.
- ⇒ Responsables des affaires sociales.
- ⇒ Chargés de prévention.
- ⇒ Responsables de la gestion des carrières.
- ⇒ Agents chargés de la gestion des accidents de service en établissement hospitalier.

MOYENS PEDAGOGIQUES

- ⇒ Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes.
- ⇒ Apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application).
- ⇒ Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation.

DUREE, DATES et LIEU

- ⇒ 4 jours de formation (2 * 2 jours).
- ⇒ 5 et 6 septembre 2024 + 10 et 11 octobre 2024.
- ⇒ Dans les locaux de l'Anfh Alsace.
- ⇒ Cette formation est limitée à 12 participants.

FORMATION ANIMEE PAR

- ⇒ Bérénice ISAURE, Consultante juriste en droit de la fonction publique à GERESO.

OBJECTIFS

- ⇒ Distinguer les notions d'accident de service, de trajet, de maladie professionnelle et congés maladie dans la FPH.
- ⇒ Appliquer les procédures à respecter en matière de gestion, indemnisation et déterminer les prestations auxquelles peuvent prétendre les victimes.
- ⇒ Gérer les droits à plein traitement et à demi-traitement des agents titulaires ou contractuels.
- ⇒ Gérer les cas de mise en disponibilité pour raisons de santé.
- ⇒ Calculer les IJSS et établir les bulletins de paie des agents contractuels.

PROGRAMME

Accidents de service et maladies professionnelles dans la Fonction Publique Hospitalière - 2 jours

- Les notions juridiques
- Procédure d'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)
- Les droits de la victime
- Intégrer la gestion de l'issue du CITIS
- La réparation du préjudice
- Principes de gestion des Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) des agents contractuels de droit public

Congés maladie dans la Fonction Publique - 2 jours

- Congés maladie des fonctionnaires
- Règles de coordination entre le régime spécial et le régime général
- Congés maladie des agents contractuels
- Indemnisation de la maladie au régime général : la gestion des IJSS
- Congé maternité, congé de paternité et congé d'accueil de l'enfant
- Accident de service, de travail et de trajet